



Mairie de GRATENTOUR

C.C.A.S

5, rue CAYSSIALS

31150 GRATENTOUR

☎ 05 62 79 94 12

social@gratentour.fr

VIDE-DRESSING

PUÉRICULTURE

Dimanche 15 JUIN 2025

SALLE CULTURELLE ET FESTIVE

13 Rue de Maurys 31150 GRATENTOUR

Règlement

Article 1 :

Le vide-dressing est organisé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de GRATENTOUR, le dimanche 15 juin 2025 à la salle culturelle et festive,

13 Rue de Maurys, de 9 heures à 17 heures (ouverture au public)

La salle sera ouverte à partir de 7 heures aux exposants.

Article 2

La réservation se fera en mairie au service social :

05 62 79 94 12 ou social@gratentour.fr.

La réservation sera validée à la réception des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La photocopie d'une carte d'identité en cours de validité
- Le chèque correspondant à la réservation, libellé à l'ordre du Trésor Public,

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul exposant. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant.

Article 3 :

L'organisateur demande une participation de **9 €uros** par table de 1,80 m et de 2 euros l'emplacement d'un portant (**non fourni**).

Chaque exposant prévoit son matériel d'exposition (nappe, etc.....) aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura effectuées dans le cadre de la manifestation.

Nombre de tables limité à 2 et 1 portant par personne.

Article 4

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'organisateur au plus tard **7 jours** avant l'évènement, pour un remboursement. Si la manifestation ne pouvait avoir lieu l'organisateur procèdera au remboursement.

Article 5 :

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de pertes, de vols ou de dégradations survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation. Le matériel et les produits présentés sont sous l'entière responsabilité de son propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge. L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manœuvres d'installation et de remballage lors de la manifestation. L'exposant se doit de respecter le lieu et le matériel mis à sa disposition. En cas de dégradations majeures, l'organisateur sera en droit de réclamer des indemnités à l'exposant responsable. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Présentation :

L'exposant, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent tout au long de la manifestation ou de se faire représenter par un tiers de son choix, le représentant doit alors être signalé en tant que tel à l'organisateur.

A la fin de la manifestation, merci de bien vouloir récupérer tous vos déchets alimentaires, rebuts, invendus, emballages etc.....

FICHE D'INSCRIPTION

☐

VIDE DRESSING

Avec Portant

☐☐

PUÉRICULTURE

Nom : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

N° téléphone : -----

Courriel : -----

Règlement : 9 € x table(s) = €
+ Emplacement du portant = 2 € (Non fourni) =€

Chèque à l'ordre de : Trésor Public

Je soussigné(e)déclare avoir pris
connaissance du règlement lié à la manifestation.

Fait àle.....

Signature de l'exposant

Pièces à fournir : Copie d'une pièce d'identité

Document à remettre avec le règlement.

Service social en mairie 05/62/79/94/12 ou social@gratentour.fr